



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à la salle Rouge de l'Hôtel et Suites Le Dauphin, située au 600, boulevard Saint-Joseph, le mercredi **9 avril 2025 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Line Fréchette	préfète
Stéphanie Lacoste	mairesse de Drummondville
Sylvie Laval	mairesse de Durham-Sud
Pierre Lavallée	maire suppléant de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Éric Émond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Sylvain Cormier	maire de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Maryse Collette	mairesse de Saint-Lucien
Benoît Yergeau	maire de Saint-Pie-de-Guire
Luce Daneau	mairesse de Wickham
Geneviève Allaire	représentante de Saint-Majorique-de-Grantham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Line Fréchette, préfète.

Sont également présents :

John Husk, directeur général et greffier-trésorier
Delvis Sanchez, directrice des finances
Lisa Leblanc, technicienne au greffe

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède ensuite à l'appel des présences.



2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MRC14006/04/25

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

Il est proposé par Stéphanie Lacoste
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en modifiant le point suivant :

- 11.5) Sommet régional sur les besoins en santé et l'amélioration de l'accès aux soins de proximité et régionaux

En retirant le point suivant :

- 10.1) Rapports d'activités du comité de sécurité publiques

Et en ajoutant le point suivant :

- 11.6) Soutien aux jeunes athlètes 2025 / Autorisation

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. **Mot de bienvenue et présences**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Conseil**
 - 3.1) Procès-verbal du 12 mars 2025 / Adoption
 - 3.2) Suivi des résolutions du conseil du 12 mars 2025
4. **CAP**
 - 4.1) Procès-verbal du CAP du 4 mars 2025 / Dépôt
 - 4.2) Suivi des résolutions du CAP du 4 mars 2025
5. **L'agenda de la MRC**
6. **Finances**
 - 6.1) Comptes à payer / Certificat de disponibilité du 1^{er} avril 2025 / Dépôt
 - 6.2) Stratégie TI / Équipement informatique évaluation /Acquisition
 - 6.3) Autorisation de paiement
 - 6.3.1) CRECQ / Plan de verdissement (Oasis)
7. **Administration**
 - 7.1) FRR volet 2 / Rapport d'activités et reddition de compte / Adoption
 - 7.2) Procès-verbal de correction / MRC13898/12/24 / Dépôt
 - 7.3) Comité d'investissement commun / Liste des membres / Approbation
 - 7.4) Programme RénoRégion / Abolition du programme
8. **Évaluation**
 - 8.1) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Avril 2025 / Dépôt
 - 8.2) Rapport d'activités du comité d'évaluation foncière
9. **Planification et gestion du territoire**
 - 9.1) Aménagement
 - 9.1.1) Rapport d'activités du comité consultatif agricole
 - 9.1.2) CCA / Membre représentant l'UPA / Nomination
 - 9.1.3) Rapport d'activités du comité d'aménagement
 - 9.2) Aménagement / Approbation de modifications à un règlement et/ou plan d'urbanisme
 - 9.2.1) Drummondville RV25-5726 (zonage)

Modifier certaines grilles de zonage ainsi que les dispositions concernant la définition d'une zone tampon d'un milieu humide, les clôtures pour un enclos de conteneurs de matières résiduelles, les cases de stationnement, le type de pavage autorisé, les capteurs



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

énergétiques, le positionnement et le nombre d'enseignes, les revêtements extérieurs et les types de toitures.

9.2.2) Drummondville RV25-5727-1 (zonage)

Modifier les limites de certaines zones ainsi que les dispositions concernant les bâtiments accessoires, l'ajout d'une piste de karting extérieure, la méthode de calcul de hauteur d'un pavillon, la hauteur minimale hors-sol d'un logement accessoire au sous-sol, les marges applicables d'une marquise, la hauteur des bâtiments accessoires industriels, les sites d'anciens dépotoirs et la mixité des usages d'un immeuble à vocation mixte.

9.2.3) Drummondville RV25-5739 (zonage)

Permettre des enseignes supplémentaires localisées au dernier étage d'un bâtiment commercial de 4 étages ou plus, selon certaines conditions.

9.3) Dégrogation mineure

9.3.1) 2873, boulevard Mercure, Drummondville

Permettre l'empiétement d'une case de stationnement en façade principale.

9.4) Gestion des cours d'eau

9.4.1) Reddition de comptes du régime transitoire 2024 / Dépôt

9.5) Matières résiduelles

9.5.1) Rapport d'activités du comité de gestion de matières résiduelles

9.5.2) Ressourcerie Transition / Deuxième versement / Autorisation

9.5.3) États financiers de l'Écocentre / Dépôt

9.6) Environnement

9.6.1) Jour de la Terre / Distribution de semences / Autorisation

9.6.2) Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) / Dépôt de projet / Information

9.7) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Aucun point.

9.8) Parc régional de la Forêt Drummond

9.8.1) Rapport d'activités du comité du Parc régional de la Forêt Drummond

9.8.2) FRR Volet 3 Signature

9.8.2.1) Entretien et aménagement de sentiers pédestres / Octroi de contrat

9.8.2.2) Reddition de compte 2024-2025 / Adoption

9.8.2.3) Autorisation travaux voie multifonctionnelle / Adoption

9.8.3) Règlement MRC-981 modifiant l'emplacement du parc régional / Avis de motion et dépôt

9.9) Mobilité durable

9.9.1) Statistiques au 31 mars 2025

9.9.2) Règlement MRC-962 modifiant le règlement MRC-939 / Avis de motion et dépôt

9.10) Énergies renouvelables

Aucun point.

9.11) Plan climat

Aucun point.

10. Sécurité publique Aucun point.

11. Développement économique, social et culturel Rapport d'activités du comité culturel / Dépôt

11.2) Fonds culturel 2025 / Octroi des subventions

11.3) Rapport d'activités du comité d'immigration

11.4) Immigration / Participation au RÉMIRI / Autorisation



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 11.5) Sommet régional sur les besoins en santé et l'amélioration de l'accès aux soins de proximité et régionaux
- 11.6) Soutien aux jeunes athlètes 2025 / Autorisation
- 12. Ressources humaines**
 - 12.1) Service d'évaluation foncière / Diagnostic / Mandat
- 13. Correspondance**
 - 13.1) Liste de correspondance
- 14. Divers**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance**

ADOPTÉE

3. CONSEIL

3.1) PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2025 / ADOPTION

MRC14007/04/25

Il est proposé par Maryse Collette
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 mars 2025.

ADOPTÉE

3.2 SUIVI DU CONSEIL DU 12 MARS 2025

Les membres ont été informé du suivi des résolutions du conseil du 12 mars 2025. Il n'y a aucune question.

4. CAP

4.1) PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 4 MARS 2025 / DÉPÔT

Le procès-verbal de la séance du CAP du 4 mars 2025 est déposé conformément au règlement MRC-756. Il n'y a aucune question.

4.2) SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CAP DU 4 MARS 2025

Les membres ont été informé du suivi des résolutions du CAP du 4 mars 2025. Il n'y a aucune question.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour la période du 13 mars 2025 au 9 avril 2025 est déposée pour information. La préfète profite de l'occasion pour souligner les anniversaires de madame Maryse Collette et de monsieur Guy Lavoie. Il n'y a aucune question.

6. FINANCES

6.1) COMPTES À PAYER / CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DU 1^{ER} AVRIL 2025 / DÉPÔT

Le certificat de disponibilité des comptes à payer du mois d'avril adopté par le comité administratif et de planification lors de sa séance ordinaire du 1^{er} avril 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

6.2) STRATÉGIE TI / ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ÉVALUATION /
ACQUISITION

MRC14008/04/25

CONSIDÉRANT les besoins informatiques au département d'évaluation foncière pour le remplacement d'un poste de travail qui arrive en fin de vie;

CONSIDÉRANT les modalités techniques spécifiques relatives à l'utilisation du logiciel PG en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT la soumission reçue par la compagnie *Infoplus* le 1^{er} avril 2025 pour l'ajout et le remplacement des postes informatiques;

CONSIDÉRANT les recommandations d'Infoplus;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de la compagnie *Infoplus* reçue le 1^{er} avril 2025, pour l'achat d'un nouveau poste de travail dédié au département d'évaluation foncière au montant de 1 019,99 \$ plus les taxes applicables, ainsi que le temps de configuration, estimé à deux heures et demie de travail et pouvant être revue à la hausse ou à la baisse, au taux horaire de 98 \$ de l'heure.

D'AUTORISER le paiement via la Partie IX – Évaluation foncière des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

6.3) AUTORISATION DE PAIEMENT

6.3.1) CRECQ / PLAN DE VERDISSEMENT (OASIS)

MRC14009/04/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC a octroyé un mandat au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) afin d'élaborer un plan de verdissement dont le coût est couvert à 80 % par le programme OASIS du gouvernement du Québec et dont la contribution en espèces de la MRC a été établie à 10 000 \$, contribution versée au moment de l'octroi du mandat (*CAP6672/12/22*);

CONSIDÉRANT QUE la MRC est bénéficiaire de l'aide financière dans le cadre du programme OASIS, Volet 1 – Soutien à la planification du verdissement et qu'elle a signé une convention d'aide financière en ce sens en janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la facture transmise par le CRECQ le 31 mars 2025 au montant de 52 941,50 \$ représentant le deuxième versement reçu par la MRC du MELCCFP dans le cadre du Programme OASIS, volet 1;

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Robert Julien
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture du CRECQ au montant de 52 941,50 \$, à même la Partie I – Administration générale (subvention OASIS) des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

7. ADMINISTRATION

**7.1) FRR VOLET 2 / RAPPORT D'ACTIVITÉS ET REDDITION DE COMPTES /
ADOPTION**

MRC14010/04/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC de Drummond a pour mandat de favoriser le développement local et régional sur son territoire en affectant la partie du Fonds régions et ruralité, volet 2 qui lui est destinée pour :

- La réalisation de ses mandats au regard de planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation de ses communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est tenue de faire rapport annuellement de ses activités en lien avec le Fonds régions et ruralité, volet 2, incluant une reddition de comptes;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Stéphanie Lacoste
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel d'activités du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 du Fonds régions et ruralité, volet 2, incluant la reddition de comptes.

D'AUTORISER le directeur général à transmettre ledit rapport, la reddition de comptes et la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

7.2) PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / MRC13898/12/24 / DÉPÔT

Le procès-verbal de correction concernant la résolution MRC13898/12/24 de la séance du 11 décembre 2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

**7.3) COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN / LISTE DES MEMBRES /
APPROBATION**

MRC14011/04/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est responsable du Fonds local d'investissement et du Fonds local (FLI) de solidarité (FLS) sur son territoire lui étant attribués via entente avec Fonds locaux de solidarité FTQ;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la gestion des fonds FLI et FLS est déléguée par la MRC à Drummond Économique via entente;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'investissement commun (CIC) est en place pour superviser l'usage de ces fonds;

CONSIDÉRANT QUE la composition du CIC doit respecter l'entente entre la MRC et Fonds locaux de solidarité FTQ et que des postes sont actuellement vacants;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif et de planification avait mandaté le directeur général de travailler de concert avec Drummond Économique afin de notamment combler les postes vacants sur le CIC (CAP7184/02/25);

CONSIDÉRANT QUE le 17 mars 2025 Drummond Économique a soumis une recommandation de composition du CIC à la MRC afin de combler les postes vacants;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Maryse Collette
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la composition du comité d'investissement commun des fonds FLI et FLS selon la composition suivante :

1. Line Fréchette (MRC de Drummond);
2. Stéphanie Lacoste (MRC de Drummond);
3. Nathacha Tessier (MRC de Drummond);
4. Pierre-Luc Viens (Fonds de solidarité FTQ);
5. Marilyn Baril (socioéconomique 1);
6. Marc-André Pépin (socioéconomique 2);
7. Guylaine Romaneski (socioéconomique 3);
8. Dimitri Savoie-Jean (socioéconomique 4);
9. Didier Panagis (socioéconomique 5).

ADOPTÉE

7.4) PROGRAMME RÉNORÉGION / ABOLITION DU PROGRAMME

MRC14012/04/25

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par Maryse Collette
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme.

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- M. André Lamontagne, député de Johnson
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

8. ÉVALUATION

8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES / AVRIL 2025 / DÉPÔT

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} avril 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

8.2) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Le rapport d'activités du comité d'évaluation foncière ayant eu lieu le 19 mars 2025 est déposé. Monsieur John Husk en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

9.1) AMÉNAGEMENT

9.1.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Le rapport d'activités du comité consultatif agricole ayant eu lieu le 25 mars 2025 est déposé. Monsieur Robert Julien en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.1.2) CCA / MEMBRE REPRÉSENTANT L'UPA / NOMINATION

MRC14013/04/25

CONSIDÉRANT le règlement MRC- 921 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil de désigner des remplaçants au poste numéro 4 du CCA, poste dévolu à un représentant du Syndicat de l'UPA de Drummond, le poste étant actuellement vacant;

CONSIDÉRANT la liste des candidats transmise par la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres élus du CCA;

Il est proposé par Stéphanie Lacoste

Appuyé par François Parenteau

ET RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Yvon Doyon au siège numéro 4, à titre de membre représentant du Syndicat de l'UPA de Drummond, pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

9.1.3) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Le rapport d'activités du comité d'aménagement ayant eu lieu le 26 mars 2025 est déposé. Madame Nathacha Tessier en fait la lecture. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.2) AMÉNAGEMENT / APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN
RÈGLEMENT ET/OU PLAN D'URBANISME

9.2.1) DRUMMONDVILLE / RÈGLEMENT N^o RV25-5726

MRC14014/04/25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n^o RV25-5726 modifiant son règlement de zonage n^o 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'apporter des ajustements aux grilles et au texte, notamment à l'égard de la définition d'une zone tampon de 30 mètres pour un milieu humide d'intérêt régional, de permettre les clôtures de mailles de chaîne avec lattes pour ceinturer un enclos pour conteneurs de matières résiduelles, aux dispositions applicables à une aire de stationnement partagée, d'établir un nombre de cases de stationnement à fournir en présence de cases réservées pour l'autopartage, permettre le pavage à base de caoutchouc recyclé, permettre les capteurs énergétiques sur le total de la superficie des toits en pente, de préciser que les cases de stationnement aménagées dans un stationnement intérieur ne sont pas comptabilisées dans le calcul du nombre maximal de cases requis, d'abroger certaines exigences relatives au positionnement des enseignes détachées par rapport à une voie de circulation, à la répartition du nombre maximal d'enseignes pour un bâtiment principal donnant sur au moins deux voies de circulation, de préciser pour certaines zones que le pourcentage de revêtement métallique et bloc architectural s'applique sur la façade principale uniquement, de permettre la toile comme matériaux de revêtement extérieur et de toiture pour les bâtiments agricoles et de permettre les toits plats pour les bâtiments situés dans le secteur du Vigneron;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Luce Daneau
Appuyé par Geneviève Allaire
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n^o RV25-5726 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n^o RV25-5726 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.2.2) DRUMMONDVILLE / RÈGLEMENT N^o RV25-5727-1

MRC14015/04/25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n^o RV25-5727-1 modifiant son règlement de zonage n^o 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte, notamment à l'égard des distances minimales pour les marquises et pergolas, au nombre de constructions accessoires autorisées par terrain, par l'ajout d'un nouvel usage pour les pistes de karting extérieures, aux constructions accessoires par unité de logement pour les habitations juxtaposées, aux constructions accessoires par unité d'habitation pour les habitations mobiles, à la méthode de calcul de hauteur d'un pavillon, à la hauteur minimale hors-sol d'un logement accessoire



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

aménagé au sous-sol, aux marges applicables d'une marquise pour les pompes à essence, service à l'auto et débarcadère, à la hauteur des bâtiments accessoires industriels, aux dispositions particulières à certaines zones pour le site d'un ancien dépotoir et à la mixité des usages situés au rez-de-chaussée d'un immeuble à vocation mixte;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV25-5727-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV25-5727-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.2.3) DRUMMONDVILLE / RÈGLEMENT N° RV25-5739

MRC14016/04/25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV25-5739 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de permettre des enseignes supplémentaires localisées au dernier étage d'un bâtiment commercial de 4 étages ou plus, selon les conditions suivantes : les enseignes rattachées au bâtiment sont de type mural ou sur marquise, le nombre maximal d'enseignes est fixé à 6 pour l'ensemble des façades d'un bâtiment dont la largeur d'une des façades est de 30 mètres ou plus. Toutefois, le nombre maximal d'enseignes est limité à 2 par façade, le nombre maximal d'enseignes est fixé à 4 pour l'ensemble des façades d'un bâtiment dont la largeur des façades est de moins de 30 mètres. Toutefois, le nombre maximal d'enseignes est limité à 2 par façade et limité à 15 mètres carrés pour la superficie de chacune des enseignes, à l'exception des zones du centre-ville où la superficie de chacune des enseignes est limitée à 4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV25-5739 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV25-5739 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.3) DÉROGATION MINEURE

9.3.1) 2873, BOULEVARD MERCURE, DRUMMONDVILLE

MRC14017/04/25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a fait parvenir à la MRC de Drummond une copie de sa résolution 0394/04/25, adoptée le 7 avril 2025, autorisant une dérogation mineure au 2873, boulevard Mercure;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'empiétement d'une case de stationnement en façade principale;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se situent en corridor riverain, hors de la rive;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution concerne un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un conseil municipal accorde une autorisation de dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières, la municipalité doit transmettre une copie de sa résolution à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité régionale de comté peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, imposer des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures a été adoptée par le conseil le 13 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures prévoit le cheminement « ALLÉGÉ » pour la présente autorisation de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement considère qu'il n'y a pas d'enjeu de sécurité, de santé publique, environnemental ou de bien-être général, nécessitant la levée de la procédure « ALLÉGÉE »;

Il est proposé par Nathacha Tessier

Appuyé par Luce Daneau

ET RÉSOLU

D'INFORMER la Ville de Drummondville que la MRC de Drummond n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relativement à la résolution 0394/04/25 de la Ville de Drummondville autorisant une dérogation mineure au 2873, boulevard Mercure.

DE TRANSMETTRE sans délai la présente résolution à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.4) GESTION DES COURS D'EAU

9.4.1) REDDITION DE COMPTES DU RÉGIME TRANSITOIRE 2024 / DÉPÔT

La reddition de compte du régime transitoire 2024 est déposée et sera publiée sur le site internet de la MRC tel que prescrit à l'article 14 du *Règlement concernant la mise en œuvre*



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations. Il n'y a aucune question.

9.5) MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.5.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES

Le rapport d'activités du comité de gestion des matières résiduelles ayant eu lieu le 27 mars 2025 est déposé. Monsieur Stéphane Dionne en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.5.2) RESSOURCERIE TRANSITION / DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS /
DEUXIÈME VERSEMENT

MRC14018/04/25

CONSIDÉRANT QUE le 4 septembre 2024, Ressourcerie Transition a transmis à la MRC de Drummond une demande d'aide financière pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2023 la MRC de Drummond adoptait un Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030;

CONSIDÉRANT QUE le 27 novembre 2024 la MRC de Drummond adoptait ses prévisions budgétaires pour 2025 et qu'un montant de 100 000 \$ a été retenu pour Ressourcerie Transition afin de la soutenir dans son fonctionnement et son développement;

CONSIDÉRANT QU'un calendrier de versements de l'aide financière pour Ressourcerie Transition a déjà été fixé et que les versements sont prévus en février, avril, juillet et octobre;

CONSIDÉRANT QUE Ressourcerie Transition doit transmettre au préalable à la MRC un rapport d'activités et financier pour l'obtention de chacun des versements;

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie Transition a déposé ses états financiers et son rapport d'activité pour le paiement du mois d'avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont satisfaits desdits états financiers;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER au deuxième versement de l'aide financière demandée, soit 25 000\$, à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

9.5.3) ÉTATS FINANCIERS DE L'ÉCOCENTRE / DÉPÔT

L'état des résultats de Récupération Centre Du Québec Inc. - Secteur Écocentre pour la période se terminant le 31 décembre 2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

9.6) ENVIRONNEMENT

9.6.1) JOUR DE LA TERRE / DISTRIBUTION DE SEMENCES / AUTORISATION



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

MRC14019/04/25

CONSIDÉRANT QU'un montant de 2 000 \$, taxes incluses est inscrit aux prévisions budgétaires 2025 du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) pour la réalisation d'une activité en lien avec le Jour de la Terre qui se déroule le 22 avril chaque année;

CONSIDÉRANT le souhait de sensibiliser la population à la protection de la biodiversité à travers le Jour de la Terre;

CONSIDÉRANT l'importance de travailler avec les municipalités en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT l'importance de continuer des activités concernant le Jour de la Terre afin de donner plus de visibilité à cette thématique et encourager les riverains à s'intéresser;

CONSIDÉRANT l'importance de pollinisateurs pour la préservation de la biodiversité;

Il est proposé par Pierre Lavallée
Appuyé par Stéphanie Lacoste
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la distribution gratuite de semences dans les municipalités dans le cadre du Jour de la Terre le 22 avril 2025, et ce jusqu'à concurrence d'une valeur de 2 000 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le paiement à même les prévisions budgétaires 2025 – Partie I – Administration générale (PRMHHN).

Madame Luce Daneau vote contre la présente résolution.

ADOPTÉE

9.6.2) PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRCMHH) / DÉPÔT DE PROJET / INFORMATION

Les informations en lien avec ce point seront transmises ultérieurement aux membres. Il n'y a aucune question.

9.7) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Aucun point.

9.8) PARC RÉGIONAL FORÊT DRUMMOND

9.8.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DU PARC RÉGIONAL FORÊT DRUMMOND

Le rapport d'activités du comité du Parc régional forêt Drummond ayant eu lieu le 3 avril 2025 est déposé. Madame Stéphanie Lacoste en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.8.2) FRR VOLET 3 SIGNATURE

9.8.2.1) ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DE SENTIERS PÉDESTRES / OCTROI DE CONTRAT



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

MRC14020/04/25

CONSIDÉRANT la création du parc régional de la Forêt Drummond par la MRC le 15 avril 2020 par le règlement MRC-884;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du plan directeur 2020-2030 du parc régional de la Forêt Drummond à la séance du conseil du 10 février 2021 (*MRC12785/02/21*);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC s'est engagé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec à réaliser le projet « Signature » parc régional de la Forêt Drummond, dans le cadre du Volet 3 - Projets « Signature innovation » des MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un réseau de sentiers de randonnée pédestre figurait au plan de travail Signature 2024 adopté par le conseil (*MRC13662/03/24*);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du parc régional, le 18 septembre 2024, d'obtenir des offres de services;

CONSIDÉRANT l'autorisation du conseil de la MRC d'obtenir des offres de services pour l'aménagement du réseau de sentiers de randonnée pédestre au parc régional (*MRC133419/06/23*);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a lancé un avis d'appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres publiques du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu trois soumissions via ce processus, dont une soumission non conforme, une soumission n'ayant pas atteint le pointage minimal nécessaire et une soumission ayant atteint le pointage minimal nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse des soumissions a recommandé l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les aménagements Nordiques Inc. au montant de 639 817,50 (taxes en sus), conformément au devis d'appel d'offres publiques et de l'offre de service reçue le 21 mars 2025;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

D'OCTROYER à Les aménagements Nordiques Inc., le contrat d'entretien et d'aménagement du réseau de sentiers de randonnée pédestre au montant de 639 817,50 \$ (taxes en sus), conformément au devis d'appel d'offres publiques et de l'offre de service reçue le 21 mars 2025.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, les documents requis, le cas échéant, afin de débiter le contrat.

D'AUTORISER les paiements sur réception des factures à même l'aide financière FRR Volet 3 « Signature » du parc régional de la Forêt Drummond.

ADOPTÉE

9.8.2.2) REDDITION DE COMPTE 2024-2025 / ADOPTION

MRC14021/04/25

CONSIDÉRANT la création du parc régional de la Forêt Drummond et de la désignation de son emplacement par le règlement MRC-884;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du Volet 3 – Projet « Signature innovation » par la MRC, de la signature du protocole d'entente, de l'adoption du plan directeur et de l'adoption du cadre de gestion de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4.14 de l'entente, la MRC doit produire, adopter et déposer sur son site Web un rapport d'utilisation annuel des sommes conformément aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'utilisation des sommes 2024-2025 a été approuvé par le comité directeur de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 3 avril 2025, le comité directeur du parc régional en a recommandé son adoption;

Il est proposé par Stéphanie Lacoste
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport d'utilisation des sommes 2024-2025 « Signature » conformément aux exigences de l'annexe B de l'entente et de l'article 4.14.

DE TRANSMETTRE une copie du rapport à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

DE DÉPOSER sur le site Web de la MRC de Drummond le rapport d'utilisation des sommes 2024-2025 « Signature » conformément aux exigences de l'annexe B de l'entente et de l'article 4.14.

ADOPTÉE

9.8.2.3) AUTORISATION TRAVAUX VOIE MULTIFONCTIONNELLE / ADOPTION

MRC14022/04/25

CONSIDÉRANT la création du parc régional de la Forêt Drummond par la MRC le 15 avril 2020 par le règlement MRC-884;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du plan directeur 2020-2030 du parc régional de la Forêt Drummond à la séance du conseil du 10 février 2021 (*MRC12785/02/21*);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC s'est engagé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec à réaliser le projet « Signature » parc régional de la Forêt Drummond, dans le cadre du Volet 3 - Projets « Signature innovation » des MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la voie multifonctionnelle du chemin du milieu, situé sur la rive ouest du parc régional, figurait au plan de travail Signature 2024 adopté par le conseil (*MRC13662/03/24*) et nécessite des travaux complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent en un apport de poussière de pierre afin de compléter la finition de la surface de la voie multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT les sommes Signature qui y sont attribuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité directeur de l'Entente et du comité du parc régional le 3 avril 2025 de procéder aux travaux;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les travaux d'apport en poussière de pierre afin de compléter l'aménagement et la finition de la surface de la voie multifonctionnelle du chemin du milieu du parc régional de la Forêt Drummond au montant budgétaire maximal de 30 000 \$ (taxes en sus).

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, les documents requis, le cas échéant, afin d'exécuter les travaux.

D'AUTORISER les paiements sur réception des factures à même l'aide financière FRR Volet 3 « Signature » du parc régional de la Forêt Drummond.

ADOPTÉE

9.8.3) RÈGLEMENT MRC-981 MODIFIANT L'EMPLACEMENT DU PARC
RÉGIONAL / AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le règlement MRC-981 modifiant le règlement MRC-919 relatif l'emplacement désigné du parc régional de la Forêt Drummond a pour objet d'inclure les lots déterminant l'emplacement du parc régional règles en respect des règles édictées à l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales*.

AVIS DE MOTION est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Gilles Beaugard afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-981 modifiant le règlement MRC-919 relatif l'emplacement désigné du parc régional de la Forêt Drummond.

Copie du projet de règlement MRC-981 a été remise à tous les membres du conseil de la MRC et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

9.9) MOBILITÉ DURABLE

9.9.1) STATISTIQUES AU 31 MARS 2025

Les statistiques des déplacements du service Mobilibus au 31 mars 2025 sont déposées. Il n'y a aucune question.

9.9.2) RÈGLEMENT MRC-962 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MRC-939 / AVIS DE
MOTION ET DÉPÔT

Le règlement MRC-962 modifiant le règlement MRC-939 relatif à l'organisation d'un service de transport collectif a pour objet de décrire le service de transport collectif organisé par la MRC ainsi que les conditions associées à son utilisation.

AVIS DE MOTION est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Nathacha Tessier afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-962 modifiant le règlement MRC-939 relatif à l'organisation d'un service de transport collectif.

Copie du projet de règlement MRC-962 a été remise à tous les membres du conseil de la MRC et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.10) ÉNERGIES RENOUVELABLES

Aucun point.

9.11) PLAN CLIMAT

Aucun point.

10. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point.

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL

11.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CULTUREL / DÉPÔT

Le rapport d'activités du comité culturel ayant eu lieu le 2 avril 2025 est déposé. Monsieur Éric Émond en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

11.2) FONDS CULTUREL 2025 / OCTROI DES SUBVENTIONS

MRC14023/04/25

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014 la MRC de Drummond adoptait une politique culturelle révisée pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'en février 2023 la MRC de Drummond adoptait son septième plan d'action triennal (2023-2025), pour lui permettre d'atteindre ses objectifs en matière de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE, via l'action 11 du plan d'action triennal, qui prévoit la mise en place d'un Fonds culturel doté d'une enveloppe totale de 54 100 \$ pour l'année 2025, il est possible d'accorder une aide maximale variant de 5 000 \$ à 10 000 \$ par projet présenté, s'il répond aux critères d'octroi dudit fonds;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications, partenaire du fonds, a validé l'admissibilité de chacun des projets déposés;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cadre, le comité culturel de la MRC a reçu et examiné, le 2 avril dernier, dix-neuf (19) projets et que seize (16) projets répondent aux critères fixés par le programme;

CONSIDÉRANT QUE le comité culturel recommande au conseil de leur octroyer l'aide financière inscrite dans le tableau ci-après;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de cette recommandation;

Il est proposé par Pierre Lavallée
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'OCTROYER l'aide financière des sommes ci-après indiquées au bénéfice des seize (16) projets identifiés pour un total de 54 085 \$ selon la répartition suivante :

Demandeur	Titre du projet	Montant octroyé
-----------	-----------------	-----------------



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Bibliothèque de Saint-Félix de Kingsey	« Partage de petits à grands »	750 \$
Maison de la culture de L'Avenir	« Évasion country »	3 000 \$
Comité de vie sociale de Lefebvre	« Ateliers de médiation culturelle »	690 \$
Société de généalogie de Drummondville	« Nos églises : devoir de mémoire »	4 000 \$
Fondation Grantham pour l'art et l'environnement	« Mémoire des temps qui changent »	3 400 \$
Compagnie de danse Mackinaw	« Médiations en danses traditionnelles spontanées et en groupe au parc Woodyatt »	5 000 \$
Promolire	« Commémoration de Drummondville dans l'œuvre de Patrick Senécal »	5 000 \$
Municipalité de Lefebvre	« Ateliers de médiation culturelle avec DRAC »	165 \$
Coop de solidarité artistique de la MRC de Drummond (AXART)	« Les peintres insolites »	2 180 \$
Municipalité de L'Avenir	« Médiation culturelle - volet création »	1 400 \$
Maison des arts Desjardins (DRAC)	« Ateliers de création dans les CPE de la MRC de Drummond »	6 000 \$
Orchestre symphonique de Drummondville	« Pourquoi la poutine? Une expérience musicale interactive »	8 000 \$
Musée de la photographie Desjardins	« Démystifier la photographie argentique »	2 000 \$
École à la portée des sons	« Les activités du 40e anniversaire À la portée des sons-Desjardins »	1 000 \$
Société d'histoire de Drummond	« Traits de mémoire »	7 000 \$
Marc-André Fortin	« La langue de l'aïeul »	4 500 \$
Total		54 085 \$

D'AUTORISER le directeur général à signer les conventions inhérentes à chaque dossier.

D'AUTORISER, le versement, à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

11.3) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'IMMIGRATION / DÉPÔT

Le rapport d'activités du comité de pilotage en immigration ayant eu lieu le 10 mars 2025 est déposé. Madame Line Fréchette en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

11.4) IMMIGRATION / PARTICIPATION AU RÉMIRI / AUTORISATION

MRC14024/04/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a obtenu une aide financière du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) afin d'élaborer un Plan d'action en immigration ayant pour but d'accroître la capacité des collectivités de la région à être plus accueillantes et inclusives;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte la MRC élabore un portrait et diagnostic de l'immigration sur son territoire et vise à soutenir les municipalités locales à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau des municipalités en immigration et en relations interculturelles du Québec (RÉMIRI) a pour but de favoriser la concertation des professionnels municipaux œuvrant sur les dossiers en lien avec l'immigration et les relations interculturelles;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la MRC au RÉMIRI serait bénéfique pour accroître les connaissances de l'équipe administrative au profit de l'organisation et des municipalités de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au RÉMIRI est sans frais;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'adhésion de la MRC de Drummond au Réseau des municipalités en immigration et en relations interculturelles du Québec (RÉMIRI).

ADOPTÉE

11.5) SOMMET RÉGIONAL SUR LES BESOINS EN SANTÉ ET
L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ ET
RÉGIONAUX

MRC14025/04/25

CONSIDÉRANT la création, par le gouvernement du Québec, de la région administrative du Centre-du-Québec le 30 juillet 1997;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle région a été créée à la demande des cinq MRC qui la composent et que sa création visait à mettre un terme aux iniquités chroniques observées dans la répartition des ressources de l'État entre la Mauricie et les Bois-Francs à l'époque;

CONSIDÉRANT QUE, près de 30 ans plus tard, les statistiques démontrent clairement que ces iniquités subsistent à maints égards, notamment en matière de santé et de services sociaux;

CONSIDÉRANT la croissance démographique exceptionnelle du Centre-du-Québec, tout particulièrement de la MRC de Drummond dont la population a augmenté de 31,6 % depuis l'an 2000;

CONSIDÉRANT la réduction de plus de la moitié de l'écart de population entre le Centre-du-Québec et la Mauricie (de 10 % en 1996 à 4,5 % aujourd'hui);

CONSIDÉRANT l'iniquité historique quant à la répartition des ressources en santé entre la Mauricie et le Centre-du-Québec par le CIUSSS-MCQ, laquelle nuit au recrutement et à la rétention des médecins et du personnel soignant;

CONSIDÉRANT QUE, malgré sa position géographique enviable, le Centre-du-Québec présente le ratio de médecins le plus faible de la province, avec 1,5 médecin par 1000 habitants;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le nombre de médecins spécialistes au Centre-du-Québec est 2,3 fois inférieur au poids démographique de la région, obligeant des milliers de personnes à se rendre annuellement à l'extérieur de la région pour obtenir des soins;

CONSIDÉRANT QUE les urgences des établissements hospitaliers du Centre-du-Québec sont dépourvues en ressources de base pour répondre aux besoins de la population (ex. : 43 civières pour le Centre-du-Québec comparativement à 75 pour la Mauricie);

CONSIDÉRANT QU'il est difficile, voire impossible, pour le Centre-du-Québec d'obtenir sa juste part des investissements en santé dans la situation de dépendance actuelle;

CONSIDÉRANT le statut de « sous-région » de la Mauricie que le Centre-du-Québec a conservé, entre autres, au plan sociosanitaire, en relevant d'un centre décisionnel situé à l'extérieur de son territoire, soit à Trois-Rivières, et ce en dépit de la création d'un poste de président-directeur général adjoint pour le Centre-du-Québec par le CIUSSS-MCQ;

CONSIDÉRANT QUE les installations de l'hôpital Sainte-Croix situé à Drummondville sont nettement insuffisantes pour répondre aux besoins actuels de la population et qu'elles sont dans un état de vétusté préoccupant;

CONSIDÉRANT les besoins actuellement non répondus en matière de soins de santé exprimés par les autres MRC du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'en dépit de la création de la région du Centre-du-Québec en 1997, le déséquilibre avec la Mauricie dans la répartition des effectifs de la fonction publique s'est accentué plutôt que résorbé;

CONSIDÉRANT QU'aucun suivi sur l'implantation de la région Centre-du-Québec n'a été fait depuis 1997, particulièrement en matière de soins de santé;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Centre-du-Québec de disposer des leviers décisionnels qui lui permettront de faire ses propres choix et de revendiquer sa juste part des ressources de l'État;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'avoir une vision globale des enjeux en santé dans le Centre-du-Québec et de travailler en collaboration comme région à leur amélioration;

Il est proposé par Stéphanie Lacoste
Appuyé par Sylvain Cormier
ET RÉSOLU

DE RÉITÉRER le besoin et l'urgence que le Centre-du-Québec reçoive sa juste part de ressources en matière de soins de santé et de services publics.

DE RÉITÉRER la demande formulée en 2022 par la Table des MRC du Centre-du-Québec quant à la tenue d'un sommet régional portant sur les besoins en santé et l'amélioration de l'accès aux soins de proximité et régionaux pour les 263 000 personnes habitant le Centre-du-Québec dans le cadre d'une plus grande autonomie et d'une collaboration intrarégionale.

DE RÉITÉRER la demande pour que le Centre-du-Québec dispose, à l'instar de toutes les autres régions administratives du Québec, d'un CISSS autonome.

D'APPUYER fermement la Coalition pour un hôpital régional à Drummondville dans ses démarches, dont la participation de Mme Stéphanie Lacoste comme représentante de la MRC.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE RÉITÉLER l'urgence que le processus menant à la construction d'un nouvel hôpital régional pour le Centre-du-Québec à Drummondville soit accéléré, en considérant l'ouverture exprimée dès 2022 par le premier ministre François Legault et l'engagement pris par les députés André Lamontagne et Sébastien Schneeberger en ce qui concerne l'inscription du projet au Plan québécois des infrastructures.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à :

- François Legault, premier ministre du Québec;
- Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- Christiane Germain, présidente du conseil d'administration de Santé Québec;
- Geneviève Biron, PDG de Santé Québec;
- Natalie Petitclerc, présidente-directrice générale, CIUSSS-MCQ;
- André Lamontagne, député de Johnson et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec;
- Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs;
- Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour;
- Les MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska;
- La Table des MRC du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

11.6) SOUTIEN AUX JEUNES ATHLÈTES 2025 / AUTORISATION

MRC14026/04/25

CONSIDÉRANT QUE la sélection des boursiers est d'abord basée sur l'identification des athlètes par les fédérations sportives et le ministère de l'Éducation puis sur l'expertise d'Excellence Sportive Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de l'événement est composé de Mme Anne-Marie Guay, Mme Caroline Cloutier, Mme Catherine Lassonde, Mme Natacha Tessier, Mme Karen Lamothe, Mme Carolyne Marcoux, M. Jean Dufresne, M. Maxime Lemire et M. Steve Bazinet;

CONSIDÉRANT QUE 36 jeunes boursiers se partageront une somme totale de 25 000 \$, répartie comme suit :

- 15 000 \$ seront alloués par la Ville de Drummondville;
- 10 000 \$ proviendront de la MRC de Drummond.

CONSIDÉRANT QU'en plus de ces bourses financières, la MRC de Drummond contribue également à hauteur de 2 000 \$ pour la location de la salle pour la soirée de remise, ainsi que pour l'achat de cadeaux et de médailles;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

QUE la MRC de Drummond autorise le versement des sommes aux différent(e)s boursières et boursiers sélectionné(e)s du Programme de soutien aux jeunes athlètes en sport amateur pour l'année 2025.

ADOPTÉE



12. RESSOURCES HUMAINES

12.1) SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE / DIAGNOSTIC / MANDAT

MRC14027/04/25

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC de Drummond d'offrir un service d'évaluation foncière aux municipalités régies par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le service d'évaluation foncière rencontre des enjeux en gestion des ressources humaines et doit s'y adapter agilement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation considère qu'il est opportun d'évaluer ses besoins et de prendre des décisions stratégiques pour optimiser la gestion de son service d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite s'acquitter de la façon la plus efficiente possible de sa responsabilité en évaluation foncière et qu'elle souhaite également assurer un alignement avec la vision du conseil en termes d'optimisation du service à la clientèle et de performance organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite réaliser une analyse approfondie et un diagnostic organisationnel afin d'adopter des mesures qui lui permettront d'atteindre ses objectifs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation foncière de faire un appel de propositions afin de recevoir des offres de services à cet effet;

CONSIDÉRANT la réception de 3 offres de services (taxes en sus), soit :

- SAV³, au montant de 13 600 \$, reçue le 22 mars 2025
- Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 26 000 \$, reçue le 27 mars 2025
- MNP, au montant de 27 500 \$, reçue le 31 mars 2025

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif et de planification d'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conforme aux exigences, soit l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant de 26 000 \$ (taxes en sus) ;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service Raymond Chabot Grant Thornton reçue le 27 mars 2025 pour la réalisation des livrables spécifié au devis, pour un montant de 26 000 \$ (taxes en sus).

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à cette offre de service.

D'AUTORISER le paiement des factures à même le surplus accumulé de la Partie IX – Évaluation foncière des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

13. CORRESPONDANCE

13.1) LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

14. DIVERS

Aucun point.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC14028/04/25

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Stéphanie Lacoste
Appuyé par Maryse Collette
ET RÉSOLU

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 19.

Line Fréchette
Préfète

John Husk
Directeur général et greffier-trésorier

La signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la personne à la préfecture de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.